

N° 94

LE MAGAZINE  
DES SOCIÉTAIRES  
SACEM

OCTOBRE-DÉCEMBRE 2015

Éducation artistique

# Grandir en musique

DOSSIER > PAGE 08

L'ÉDITO

## Monopole ?



On nous pose souvent la question d'un « monopole » de la Sacem. S'il n'a jamais été de droit, il y a eu pendant longtemps un monopole de fait. Cette situation a nettement évolué.

La fragmentation des répertoires, particulièrement sensible dans le domaine du numérique avec les retraits d'apports des grands éditeurs multinationaux, en est un exemple frappant. Mais c'est égale-

ment le cas dans le domaine du spectacle vivant, par exemple pour les grandes comédies musicales américaines, traitées le plus souvent en licence directe.

Le domaine de la sonorisation de lieux publics, hôtels, restaurants ou commerces divers a vu apparaître plusieurs sociétés, dont deux principales, avec comme stratégie de proposer des musiques « libres de droits » à des tarifs extrêmement bas.

Leurs catalogues sont évidemment très restreints au regard des dizaines de millions d'œuvres que représente la Sacem et sont essentiellement composés de musiques synthétiques. Ces sociétés ayant convaincu un nombre limité, néanmoins conséquent, d'établissements, voilà bien une preuve de plus qu'il n'y a pas de monopole de la gestion du droit d'auteur dans notre pays.

Le premier problème vient de ce que ces sociétés, qui se présentent comme des chevaliers blancs face à l'hydre Sacem, allant jusqu'à joindre à leurs publicités une lettre de dénonciation type de notre contrat, se glorifient de reverser 50 % de leurs revenus aux compositeurs des œuvres qu'ils proposent.

Faut-il rappeler que pour 100 euros perçus, la Sacem reverse 83,10 euros et non pas 50 !

Le deuxième problème est que cette stratégie commerciale de dévalorisation de la musique pénalise tous les créateurs, en divisant par trois, quatre ou cinq les droits qui leur sont versés. Le troisième problème est que ces sociétés fonctionnent sans aucun contrôle des créateurs, ni des diverses structures en charge de surveiller l'activité des SPRD (sociétés de perception et de répartition des droits), qu'elles ne disposent d'aucune politique sociale vis-à-vis des auteurs, encore moins de stratégie culturelle de mécénat.

Le Conseil d'administration de la Sacem a toujours estimé que les efforts entrepris pour rendre notre société la plus efficace possible doivent l'être par la maîtrise intelligente de ses coûts de gestion et certainement pas en bradant la valeur de la musique, ce qui pénaliserait l'ensemble de nos sociétaires.

Nous espérons que la transposition dans la loi française de la directive européenne sur les SPRD sera l'occasion de traiter avec la même rigueur l'ensemble des structures qui répartissent des droits d'auteur, qu'elles soient des sociétés civiles comme la Sacem ou de simples sociétés commerciales.

Enfin, ayant constaté que de nombreux établissements, lassés après quelques mois de diffuser des catalogues restreints de musiques « libres de droits », revenaient à notre répertoire sans nous le signaler, nous avons initié des contrôles systématiques qui se sont révélés efficaces.

Trop d'utilisateurs de nos œuvres oublient que le mot « perception » n'a de sens que parce qu'il est accolé à celui de « répartition ». Nous serons toujours là pour leur rappeler. •

**Laurent Petitgirard,**  
compositeur, président du Conseil d'administration,  
membre de l'Institut

LA RENTRÉE DE SACEM U

## Imaginons le droit d'auteur de demain...

Le 15 octobre dernier, les étudiants en « droit de la propriété intellectuelle ou technologies de l'information et de la communication » découvraient le sujet sur lequel ils sont invités à « plancher » pour participer à la deuxième édition du Prix Sacem du droit d'auteur. Rendu des copies le 10 janvier et grand oral au printemps pour les cinq finalistes. L'an dernier, le jury présidé par Jack Lang avait décerné le premier prix à Nicolas Haddou qui, ravi de l'expérience, incite à son tour les étudiants à participer à cette nouvelle édition : « *Il ne faut surtout pas hésiter. C'est une bonne expérience, un très bon entraînement, cela permet de rencontrer des gens !* ». Porté par Sacem Université, ce prix est organisé en partenariat avec la *Revue internationale du droit d'auteur (Rida)*. •

EN SAVOIR + : SOCIETE.SACEM.FR/  
UNIVERSITE/EVENEMENTS

## Radio Au nom de la diversité



**Fin septembre, le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine était en première lecture à l'Assemblée nationale. Deux dispositions portant sur la diversité musicale à la radio ont suscité de vifs débats. Adoptées par les députés, elles restent au cœur de nos préoccupations.**

Améliorer l'exposition de la musique d'expression francophone à la radio et corriger le matraquage qui sévit sur certains gros réseaux : tels sont les enjeux de deux amendements qui ont été adoptés par les députés, le 30 septembre dernier. Un vote qui concluait une semaine de mobilisation de la filière musicale face à une campagne très offensive de certaines radios commerciales. Ces dernières allant même jusqu'à désinformer les auditeurs et à boycotter les quotas.

### Un média prescripteur

Si la musique est de plus en plus écoutée sur les supports numériques, la radio reste aujourd'hui la première source de découverte des artistes pour le public. Elle fait connaître de jeunes talents et joue un rôle majeur dans la vitalité de la création francophone. Les radios privées, qui diffusent sur des fréquences publiques, ont la responsabilité de faire vivre toutes les musiques et d'exposer le pluralisme. Pourtant, aujourd'hui plus d'un Français<sup>1</sup> sur

deux s'agace d'entendre trop souvent les mêmes titres. Et lorsqu'on analyse la programmation de certains réseaux pour jeunes, on s'aperçoit qu'une dizaine de titres représentent à eux seuls 75 % des diffusions de nouveautés francophones. Un contournement de la loi qui se fait au détriment des créateurs de musique, dans leur très grande diversité. Aussi, convaincue que la libre création et la diversité culturelle passent par la diffusion des œuvres, la Sacem et toute la filière musicale restent mobilisées pour que ces amendements puissent être adoptés au Sénat début 2016, puis en seconde lecture à l'Assemblée nationale. •

<sup>1</sup> Ifop 2015.



Pour aller plus loin...

RETROUVEZ LE DOSSIER COMPLET « DIVERSITÉ MUSICALE À LA RADIO » SUR SOCIETE.SACEM.FR/  
ACTUALITES/NOTRE+SOCIÉTÉ



RÉPARTITION DU 5 OCTOBRE 2015

## Tendances

**120,70 M€** ont été traités lors de la répartition du 5 octobre 2015, soit **+ 57,86 %** par rapport à octobre 2014.

- Les droits en provenance du **téléchargement**, du **streaming** et du **Web 2.0** progressent de **40,86 %**, dont + 61,89 % pour les écoutes en ligne (8,9 M€) et + 12,75 % pour le téléchargement payant de fichiers musicaux (4,6 M€). Ces hausses sont liées, notamment, à la répartition de neuf mois d'exploitation Spotify (juillet 2014 à mars 2015) et au versement de droits par Apple au titre de l'exploitation en France d'iTunes, son service de téléchargement payant. • La **copie privée** (32,2 M€) augmente de **24,60 %** grâce à la régularisation des sociétés Apple et Nokia au titre des années 2012 à 2014 pour des produits tels que les smartphones ou les tablettes tactiles. • Dans une démarche d'accélération de la fréquence des répartitions, le Conseil d'administration a décidé que les sommes provenant de la **sonorisation de lieux publics** à l'aide de CD seraient désormais traitées trimestriellement. 4,3 M€ ont ainsi été versés avec trois mois d'avance sur le calendrier habituel. • Le secteur des **exploitations phonographiques** progresse de **72,96 %** et celui de la vidéo de **53,99 %**, en raison, notamment, de la régularisation d'un dossier contentieux initié par la Sacem. • Les droits en provenance de **l'étranger** (25 M€) progressent, quant à eux, de **+9,86 %**. • Enfin, cette répartition inclut à titre exceptionnel la régularisation de redevances en provenance de SFR en tant **qu'opérateur du câble, du satellite et de l'ADSL** pour les années 2008 à 2013 et un montant de 4,7 M€.

PROCHAINES RÉPARTITIONS : MERCREDI  
6 JANVIER 2016, MARDI 5 AVRIL 2016.

INFORMATIONS SUR LES RÉPARTITIONS  
PRÉCÉDENTES : CREATEURS-EDITEURS.SACEM.FR  
> MON ESPACE MEMBRE > CONSULTER  
MES FEUILLETS DE RÉPARTITION.

**magsacem** | Le magazine des sociétaires Sacem | **Directeur de la publication** : Jean-Noël Tronc | **Directrice de la rédaction** : Catherine Boissière | **Comité de rédaction** : Élisabeth Anaïs, François Besson, Laurence Bony, Olivia Brillaud, Louis Diringier, David El Sayegh, Christian Gaubert, Claire Girardin, Claude Lemesle, Blaise Mistler, Bruno Lion, Laurent Petitgirard, Cécile Rap-Veber, David Séchan, Véronique Sinclair, Stéphane Vasseur, Christophe Waignier et Frédéric Zeitoun | **Signatures** : Philippe Barbot, Romain Bigay, Dominique Boutel, David Christoffel, Laurent Coulon, Éloïse Dufour et Rémy Louis | **Ont collaboré à ce numéro** : Bernadette Bombardieri Thibaud Fouet, Roger-Pierre Hermon, Juliette Mant, Véronique Pourcel, Julie Poureau et Nicolas Pribile | **Direction artistique** : Marie-Christine Fhrepisadias | **Maquette et mise en pages** : Agence 21 x 29,7 | **Impression** : CorletRoto – BP 46 – 14110 Condé-sur-Noireau | Le magazine des sociétaires Sacem est publié tous les quatre mois | N° ISSN 2108-8802 | Sacem – Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique | Société civile à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro D 775 675 739 | **Siège social** : Sacem – Direction de la Communication – 225, avenue Charles-de-Gaulle – 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex | Tél. : 01 47 15 47 15 | **Couverture** : © PongsakornJun/Thinkstock | **IMPRIMÉ VERT**

© JEAN-BAPTISTE MILLOT

© FOTOLIA

## Couverture sociale Votre retraite, nos engagements

CONCERT

### Ils s'évadent en musique

La Sacem encourage l'expression artistique auprès de celles et ceux qui n'ont pas accès à la culture. Cette année, dans le cadre de sa collaboration avec le ministère de la Justice, la Sacem a soutenu sept ateliers de création musicale dans des établissements pénitentiaires franciliens. Animés par des auteurs et compositeurs membres de la Sacem, ces actions ont permis aux détenus d'écrire des textes, de composer des musiques, de créer un album et de se produire lors d'un concert en détention. Le 19 novembre, les participants détenus se produiront en concert à la Philharmonie de Paris.



Il s'agit d'une première, en France, de cette envergure. Si certaines restitutions se déroulaient parfois, déjà, dans des structures culturelles partenaires, c'est la première fois que des détenus participants se réunissent hors les murs le temps d'une soirée, pour présenter un concert à un niveau régional. Fruit du partenariat entre la Sacem, le ministère de la Justice, la Philharmonie mais aussi la Drac, des fondations et les structures culturelles porteuses des projets, cet événement s'inscrit dans la politique d'action culturelle solidaire menée par la Sacem depuis plusieurs années. ●

19 NOVEMBRE, 17H, PHILHARMONIE DE PARIS



### La couverture sociale des créateurs fait aujourd'hui l'objet de plusieurs projets de réforme émanant à la fois des pouvoirs publics et des organismes sociaux.

Forte de sa dimension sociale et solidaire, la Sacem est plus que jamais mobilisée et apporte une contribution active aux travaux engagés sur les évolutions réglementaires des régimes de retraite de base et complémentaire obligatoire (RACL<sup>1</sup> et RAAP<sup>2</sup>). Aux côtés du Conseil d'administration, nombreux sont les sociétaires à s'être, ainsi, engagés pour faire valoir auprès des pouvoirs publics la spécificité du statut d'auteur.

#### Des mesures favorables

Au cours de l'été, les ministres de la Culture et de la Communication et des Affaires sociales ont fait savoir à la Sacem leur intention d'offrir aux auteurs la possibilité de reconstituer leurs droits à la retraite en « rachetant des trimestres », comme peuvent le faire les salariés. Cette décision, dont les modalités seront prochainement précisées, devrait être effective dès 2016. Les ministres ont également assuré à la Sacem que le dispositif d'assurance vieillesse intégrerait, à l'avenir, un recouvrement des cotisations par précompte pour tous les auteurs déclarant leurs revenus en traitements et salaires. Cette disposition s'inscrit dans la volonté de sécuriser le statut social des auteurs et de conforter leur dispositif de couverture sociale par une meilleure intégration au régime général.

#### Des préoccupations constantes

« Si les auteurs et compositeurs ne peuvent qu'être satisfaits de ces premières garanties, nous restons très attentifs, car d'autres mesures, notamment liées à l'injuste situation provoquée par la loi cumul-emploi-retraite, sont encore à l'étude », rappelle, toutefois, Patrick Lemaître, compositeur, président du RACL et administrateur de la Sacem. « Ceux qui sont en capacité de liquider leur régime général à 62 ans se voient lourdement pénalisés, leurs cotisations au RACL devenant, dès lors, non attributives de points au moment du calcul de leur retraite complémentaire. En effet, conformément aux statuts de notre Régime, la liquidation ne peut intervenir avant d'avoir atteint l'âge de 67 ans. » Roger-Pierre Hermont, directeur des Affaires sociales, précise : « Les équipes de la Sacem restent pleinement mobilisées et continueront d'œuvrer pour la défense et l'amélioration du statut social des auteurs ». ●

<sup>1</sup>RACL: régime de retraite complémentaire des auteurs et compositeurs lyriques.

<sup>2</sup>RAAP: régime de retraite complémentaire des artistes et auteurs professionnels.



Pour aller plus loin...

RETROUVEZ LE DOSSIER COMPLET DE MAGSACEM N°90 (MAI-AOÛT 2014), CONSULTABLE EN LIGNE SUR [CREATEURS-EDITEURS.SACEM.FR/ACTUALITES-AGENDA/ACTUALITES/MAGSACEM](http://CREATEURS-EDITEURS.SACEM.FR/ACTUALITES-AGENDA/ACTUALITES/MAGSACEM)

© MARC CHESNEAU

SORTIES

### La rédaction a aimé...

Les auteurs et compositeurs de la Sacem prennent régulièrement la plume pour rédiger et publier des essais, romans ou recueils. Des lectures enrichissantes à découvrir et partager!



**Dans la tête d'un chanteur, Kent, éditions Castor Astral**  
Recueil de ses émissions *Vibrato* (France Inter), cet ouvrage nous plonge dans le processus de création. On y croise les grands noms de la chanson française et internationale.

#### Aide-moi si tu peux, Jérôme Attal, éditions Robert Laffont

Parolier, Jérôme Attal est aussi écrivain. Sorti en début d'année, son nouveau roman est un polar à la fois poétique et décalé. Magicien des mots, il parvient à nous tenir en haleine avec une intrigue remplie d'intelligence et de réflexion sur le monde d'aujourd'hui.



#### Et aussi...



Une compilation des plus belles chansons écrites par Claude Lemesle vient de sortir chez Universal. Sur un triple CD, ce sont près d'une cinquantaine d'œuvres qui ont marqué des générations et notre patrimoine artistique, que nous pourrions réécouter avec plaisir. ●



NOUVEAU

### La carte du Paris musical

Entre scènes et Seine, Paris vibre au son des musiques actuelles. Du Grand Rex à La Bellevilloise en passant par le Point éphémère ou le Bateau El Alamein, la Sacem et le réseau MAP ont recensé et créé une carte des quatre-vingt-sept lieux qui programment au moins trois concerts de musiques actuelles chaque semaine et s'attachent à défendre la création dans sa diversité. Très pratique, à toujours avoir sur soi, cette carte guidera vos pas vers les scènes à découvrir ou redécouvrir et constitue un indispensable mémo avec toutes les adresses, horaires et tarifs! Carte disponible au siège social de la Sacem et dans les quatre-vingt-sept lieux référencés. ●



### Les coups de cœur de... Pascal Amiaud,

directeur Musique, RTL.

#### Album Stylus

William Sheller  
Mercury/Universal

Sept ans après *Avatars*, William Sheller est de retour, cet automne, avec *Stylus*, un album parfait, quintessence du style Sheller. Trente ans après avoir finalisé une formule idéale, habillant ses textes nostalgiques de pop british aux arrangements symphoniques qu'il interprète le plus souvent sur scène avec un quatuor dès le début des années 80, c'est en revenant pleinement à cette équation qu'il parachève, avec ces nouvelles chansons, une œuvre majestueuse, d'une singulière beauté.

#### Concert

#### Selah Sue en tournée (Because)

Selah Sue sillonne de nouveau les scènes hexagonales, cet automne, riche des splendeurs de son nouvel album *Reason*, sorti au printemps dernier. La présence scénique de l'artiste, déjà impressionnante à ses débuts, a encore progressé et la soul puissante de sa voix, magnifiquement portée par un band au son et au groove impeccables, vous remue le corps tout en vous déchirant l'âme. À ne pas rater!

#### Découverte

#### Alice on the roof

Jive-Epic/Sony

Alice Dutoit va faire parler d'elle, en cette fin d'année! Après un EP, *Easy come easy go*, paru au printemps dernier, son premier album, produit par Tim Bran (London Grammar), sera disponible fin 2015. Originaire de Mons, en Belgique, âgée d'à peine 20 ans, Alice allie au timbre mélancolique et acidulé de sa voix des compositions déjà terriblement efficaces, élégamment habillées d'une pop atmosphérique, envoûtante, sobrement électro. À écouter absolument!

© DR

CLIENTS

## Des accords importants

**Un accord avec iTunes, un autre avec le Syndicat national des scènes publiques (SNSP) : la Sacem démontre sa capacité à être présente partout en France ou à l'international, à l'écoute du marché numérique, comme des préoccupations de ses partenaires de la création.**

### > Apple Music

L'accord conclu en juin avec iTunes pour Apple couvre quarante et un territoires. Il porte sur l'exploitation d'œuvres musicales et de vidéomusiques des membres de la Sacem, disponibles sur le nouveau service de streaming de musique d'Apple, et sur sa toute première radio « live » Beats 1. Il prévoit également des modalités spécifiques pour le service gratuit Connect.

### > SNSP

En septembre dernier, fruit de leur partenariat, la Sacem et le SNSP ont signé un protocole d'accord novateur. C'est, en effet, une première du genre avec les professionnels représentant des lieux de diffusion subventionnés du spectacle vivant. Conçu pour répondre au mieux aux attentes des salles de spectacles, cet accord garantit à la fois une juste rémunération des créateurs et éditeurs de musique, et un traitement équitable à toutes les scènes en tenant compte de leur diversité et de leurs problématiques. ●

RETROUVEZ L'INTERVIEW DE MICHEL LEFEVRE, PRÉSIDENT DU SNSP, SUR SOCIETE.SACEM.FR/ACTUALITES

LE CHIFFRE

# 100 000

œuvres ont été déposées en ligne depuis février 2014. Reconnu pour sa simplicité et son efficacité, ce service rencontre un véritable succès et garantit le même niveau de protection et de confidentialité que le dépôt papier. Chaque mois, cinq mille trois cents nouvelles œuvres, en moyenne, sont déposées en ligne. ●

EN SAVOIR + : SACEM.FR



COMPOSITEUR À L'HONNEUR

## Amine Bouhafa, Prix France Musique-Sacem 2015

Créateur de la bande originale du chef-d'œuvre *Timbuktu*, réalisé par Abderrahmane Sissako, l'auteur et compositeur Amine Bouhafa est le neuvième lauréat du Prix France Musique-Sacem de la musique de film. Une nouvelle récompense, pour ce compositeur qui a obtenu, cette année, le César de la meilleure musique originale. Le Prix France Musique-Sacem, qui lui sera remis, le vendredi 13 novembre, s'accompagne d'une commande de Radio France. Lors de la cérémonie, l'Orchestre philharmonique de Radio France interprétera la création de l'œuvre de Marc Marder, lauréat l'an passé. ●

## → Téléx

**La Sacem primée.** Le prix de l'innovation en management juridique récompense chaque année des directions juridiques ayant mis en œuvre des solutions innovantes pour améliorer le management de la fonction juridique en entreprise. Le 23 juin dernier, le Prix du jury a été décerné à la direction juridique de la Sacem pour la mise en place d'une procédure unique et performante. **Enquête.** La Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (Fevis) vient de dresser un bilan très détaillé du secteur: en 2014, plus de 1,3 million de spectateurs ont assisté aux trois mille représentations des ensembles indépendants. Cent mille personnes ont bénéficié de leurs actions de médiation. Le président de la Fevis, Jacques Toubon, s'inquiète, cependant, de la baisse des subventions des collectivités qui impactent les ensembles. En 2015, le nombre de représentations a chuté de 12 %. ●

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## La musique, école de la vie



Partager et transmettre sa passion, son métier, son expérience... Les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique sont nombreux, partout en France, à s'investir au sein d'associations ou d'établissements scolaires pour y sensibiliser les enfants à la création et à la pratique musicale. Ces moments uniques de partage, de découverte et de pratique collective sont souvent des temps forts, dans la vie scolaire, pour les enfants et leurs enseignants. Ils peuvent aussi contribuer à faire mieux connaître le métier de créateur et d'éditeur, mais aussi le droit d'auteur et la gestion collective. Chacun doit avoir accès, dès le plus jeune âge, à l'art sous toutes ses formes. La musique doit être une évidence à l'école. Le dossier de ce *Magsacem*, consacré à l'éducation artistique et culturelle, montre combien la Sacem est engagée, depuis des années, pour favoriser et promouvoir l'éducation artistique. Signe de cette volonté, elle s'est dotée d'un pôle dédié à ces projets, au sein de sa direction de l'Action culturelle, depuis 2013. Le lancement prochain de la Fabrique à chansons, en partenariat avec les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, est une belle illustration de cet engagement: cent créateurs membres de notre société associés à cent classes, sur tout le territoire, dans des écoles en milieu rural, en banlieue, comme en grande ville, travailleront ensemble autour de projets pédagogiques plaçant l'enfant au cœur du processus de création et l'initiant à toutes les étapes de la chaîne artistique.

### Projet de loi création: avancées majeures

Si l'éducation artistique et culturelle est au cœur de nos préoccupations depuis des années, elle est également portée par les pouvoirs publics et les élus. Elle figure, ainsi, au sein d'un amendement particulièrement novateur du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, en ce début d'automne. Faisant suite à un rapport parlementaire publié cet été, les députés ont souhaité conforter le système vertueux de la copie privée, notamment en étendant le champ des actions éligibles aux « 25 % » afin d'y intégrer le soutien à l'éducation artistique et culturelle. Une extension pour laquelle nous avons plaidé dès la « mission Lescure », il y a trois ans. Cette disposition nouvelle nous permettra d'accentuer encore davantage nos actions pédagogiques et de continuer à mener des projets concrets de démocratisation culturelle.

Car la culture, la musique, les pratiques collectives sont un enjeu d'avenir majeur. En favorisant la connaissance de soi, de l'autre, et le développement des capacités cognitives ou non cognitives, elles sont une clé dans l'épanouissement des enfants. Le développement des orchestres à l'école l'a prouvé: l'orchestre à l'école développe la confiance individuelle et collective et constitue un moyen de réduire l'inégalité des chances parmi les enfants issus de milieux défavorisés. Alors, à quand une grande ambition nationale en faveur de la musique dans chaque école ?

Nous serons, ainsi, très attentifs, en début d'année prochaine, lorsque le Sénat sera saisi de ce projet de loi, afin qu'il puisse conforter cette disposition favorable à la création, à la diffusion de nos répertoires et à la promotion du droit d'auteur. ●

Jean-Noël Tronc,  
directeur général de la Sacem



Éducation musicale

# Grandir en musique

La musique ouvre l'esprit, éveille les sens, nourrit les capacités créatrices, émotionnelles et intellectuelles des enfants. Elle favorise, à travers la pratique collective, le vivre ensemble, la mixité sociale, la connaissance de soi et la reconnaissance de l'autre. Alors que la Sacem soutient des projets musicaux dédiés au jeune public depuis des années, l'éducation artistique et culturelle et la formation musicale des plus jeunes sont aujourd'hui, plus que jamais, une priorité pour notre société d'auteurs, qui agit à la fois au travers de son action culturelle et de sa plateforme pédagogique, Sacem Université.

**T**ransmettre et partager. Découvrir et expérimenter. Les enfants et les adolescents incarnent l'avenir. Ce sont eux, qui créeront les répertoires de demain, donneront vie à la culture dans le futur. Il est essentiel qu'ils puissent tous, sans distinction, bénéficier d'un accès à la création, rencontrer et dialoguer avec des créateurs, découvrir notre patrimoine artistique et s'initier à une pratique. Lorsqu'elle est mise à la portée de tous, la formation musicale constitue un formidable outil d'intégration sociale. Si la Sacem s'est très tôt emparée du sujet, les pouvoirs publics ont également placé l'éducation artistique et culturelle au cœur de leurs préoccupations avec, notamment, dès 1988, une loi sur les enseignements artistiques et le plan Lang-Tasca, en 2000, sur la culture et les arts à l'école. Tandis que de nombreux rapports publics ont souligné l'apport culturel et pédagogique majeur des pratiques collectives



telles que les chorales ou orchestres à l'école, et préconisé leur généralisation, ce n'est qu'en 2013, dans la loi pour la refondation de l'école de la République, qu'est inscrite, pour la première fois, l'éducation artistique et culturelle parmi les grands domaines de la formation générale dispensée à tous les élèves. Aujourd'hui, dans le cadre du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, les députés ont intégré un amendement prévoyant d'inclure l'éducation artistique et culturelle parmi les critères d'attribution des sommes provenant des 25 % de la rémunération pour copie privée. Si elle devait être définitivement votée, cette disposition serait une avancée majeure, démontrant combien le développement de l'éducation artistique a son importance pour l'avenir de la création, au même titre que les dispositifs d'aide à la création et à la diffusion. La Sacem avait d'ailleurs formulé cette proposition, au moment de la mission Lescure, il y a trois ans déjà. Notre société d'auteurs reste fortement mobilisée et veille constamment et activement à tout ce qui a trait à la démocratisation culturelle, dont il faut préserver les précieux acteurs, à l'instar, notamment, des écoles de musique et des conservatoires, qui jouent un rôle de premier plan sur l'ensemble des territoires. Permettre à chaque enfant-citoyen d'accéder à une pratique musicale collective (chorales,

orchestres...) ouvrirait, en effet, la voie à une véritable démocratisation de l'art.

### Écrire et composer pour les enfants

La musique est la première pratique amateur en France. Paradoxalement, son processus de création est encore mal connu des plus jeunes. À la Sacem, le déploiement de l'éducation artistique et culturelle concerne deux directions, qui travaillent main dans la main : l'Action culturelle et Sacem Université. La première, financée à plus de 80 % grâce aux sommes issues de la copie privée, soutient une vaste palette de projets partout en France, qui couvrent à la fois le champ de l'aide à la création et à la programmation de spectacles, et celui de l'aide à la création et à la pratique en milieu scolaire. Ce soutien global représente plus d'un million d'euros pour l'année 2015. Un chiffre qui a doublé, depuis fin 2013, avec la mise en place d'un pôle dédié à l'éducation artistique et culturelle. « La Sacem, qui avait une expérience dans ce domaine depuis des années, est la première société d'auteurs à s'être dotée d'un pôle dédié à l'éducation artistique », souligne François Besson, directeur de l'Action culturelle. Il résume l'enjeu de la politique conduite : « Apporter un soutien aux professionnels et aux sociétaires pour créer et diffuser est une chose, mais il est tout aussi important de remettre

## 1M€

consacré à l'éducation artistique et culturelle par la Sacem en 2015. Un investissement qui a doublé en deux ans.

## 500

projets jeune public soutenus depuis dix ans, dont de nombreuses structures, parmi lesquelles, cette année, JM France, l'association Chroma, ou encore Musique nouvelle en liberté (Grand prix lycéen des compositeurs).

## 56 spectacles

et 18 festivals aidés depuis 2014 dans le cadre de l'aide à la création et à la diffusion de spectacles jeune public.



« L'éducation artistique et culturelle, parce qu'elle ouvre l'esprit et permet à chacun dès le plus jeune âge de développer son libre arbitre et sa créativité, doit être au cœur de toute politique ambitieuse de soutien à la culture et aux arts. » Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem

Ci-contre, à gauche : Nola Black Soul au Babel Minots, scène jeune public dans le cadre de Babel Med Music (Marseille).



Il est important qu'enseignements initial et spécialisé développent leurs liens : c'est un enjeu à la fois de formation et de rayonnement local.

le jeune public au cœur de la création et former les oreilles. C'est à ces deux conditions que l'on renouvellera les genres et les publics ».

Dans les prochains mois, des projets comme *Alice de l'autre côté du miroir*, de Marine Tromparent (prod. L'Autre lune), *Barbe Bleue*, *l'Opéra Rap*, d'Hadrien Leclercq (prod. L'île de la Tortue), *Les Orgues d'Hibernia*, de Gabrielle Compan (Josiane prod.), ou encore *Le Croquette Show*, de Pascal Parisot (prod. Traffix Music), seront présentés aux enfants, aux quatre coins de l'Hexagone. Autant de productions qui ont pu se concrétiser grâce au concours de la Sacem. En charge du pôle Éducation artistique, Bernadette Bombardieri explique : « Nous avons conçu des programmes pour accompagner la création, la programmation et la diffusion des spectacles ». Ces programmes concernent tous les genres de spectacles – musiques actuelles, jazz, musiques du monde, musique contemporaine, ciné-concert... – et sont aussi l'occasion de faire vivre le répertoire symphonique composé pour le jeune public. Des spectacles interprétés par des artistes professionnels et impliquant des sociétaires de la Sacem peuvent, ainsi, être aidés à

hauteur de 20 000 euros. L'aide de la Sacem est pensée de manière globale. Les organismes qui font tourner ces spectacles peuvent recevoir jusqu'à 10 000 euros. Une aide à la programmation dans les festivals est également prévue pour inciter ces derniers à prendre en compte le public des enfants, et plus largement des familles. Dans le cadre de ces différents dispositifs, une attention particulière est portée aux projets intégrant des actions pédagogiques, indissociables de la présentation de spectacles.

### Quand les enfants « font » la musique...

Au-delà des scènes et des festivals, l'action de la Sacem s'accomplit au sein même des écoles, en lien étroit avec les équipes pédagogiques. Tissant un partenariat avec le réseau Canopé, opérateur du ministère de l'Éducation nationale, la Sacem pilote un programme national d'aide à la création qui s'adresse aux élèves du CM1 à la terminale, et finance des projets de création musicale sur deux ans, guidés par un auteur et/ou un compositeur. Tous ces projets sont mis en œuvre avec les acteurs



du territoire, pour un vrai rayonnement local. Pour Jean-Marc Merriaux, directeur de Canopé, jamais la mobilisation n'avait été aussi importante: «*La question de la pratique n'est pas nouvelle. Voir un musicien arriver dans une classe, c'est un partage, c'est un contact important pour développer la créativité des élèves. Ce n'est pas nouveau, mais ça n'a jamais été aussi massif grâce à la mobilisation d'acteurs engagés comme la Sacem*». Exemple parmi d'autres, à Sault, dans le Vaucluse, la compagnie Le Phare à Lucioles bénéficie de ce programme. Pendant deux ans, le compositeur Loïc Guenin accompagne une classe de collège autour d'un projet sur les figures sonores. Pour ce créateur, s'interroger sur ce qu'est une figure «*fait écho à notre époque: les jeunes sont envahis de stars*». La création musicale à l'école favorise, selon lui, un retournement de perspective: «*L'apprentissage passe par la création, ça change tout, cela place l'élève au centre d'un dispositif où il agit. Du haut de mes 13 ans, que puis-je faire? Comment puis-je transformer les choses? Comment fait-on "œuvre"?*» Chaque année, quelques auteurs et compositeurs participent aussi à l'opération Un artiste à l'école, conduite par l'association La culture avec la copie privée. Des artistes de la musique, mais aussi du cinéma, de l'audiovisuel, de l'écrit ou encore des arts graphiques retournent sur les bancs de leur école, de leur collège ou de leur lycée pour un moment



**« L'apprentissage passe par la création, ça change tout, cela place l'élève au centre d'un dispositif où il agit. »**

Loïc Guenin, compositeur

d'échange avec les élèves. L'éducation artistique n'a pas d'âge... Et la Sacem est aussi pleinement engagée au lycée avec, notamment, le Grand prix lycéens des compositeurs, dont l'édition 2016 verra se disputer des œuvres de Karol Beffa, Régis Campo, Bechara El-Khoury, Laurent Lefrançois, Jacques Lenot et Christian Zanési. En cette rentrée, notre société d'auteurs a encore monté une marche dans son investissement en milieu scolaire. Sous le patronage des ministères en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, elle vient de lancer une opération inédite: la Fabrique à chansons (cf. encadré ci-dessous).



Ci-dessus: visuel du festival Tout'ouïe, à la Ferme du Buisson (Marne-la-Vallée).

➤ LANCEMENT

**La Fabrique à chansons, des créateurs dans les écoles**



Création, composition, interprétation... La Fabrique à chansons a été conçue pour mettre l'enfant au centre du processus de création, en le sensibilisant à toutes les étapes de la chaîne artistique. Cent classes, partout en France, soit plus de deux mille cinq cents élèves, durant toute l'année scolaire, travailleront avec une centaine de créateurs. Cette opération se déploie sur chaque territoire, en lien étroit avec les structures de diffusion locales et s'intègre pleinement dans chaque projet d'école. Initiée par la Sacem dans son concept comme dans son fonctionnement, la Fabrique à chansons est un projet porté en partenariat avec les ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication, ainsi que le réseau Canopé. Dans chaque classe participante (CM1 ou CM2), le créateur associé interviendra lors de cinq séances: découverte de son univers, écriture d'une chanson et composition de la musique avec les élèves, exploration du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, mise en place et mise en scène de la chanson, répétition avec les musiciens. Les chansons seront ensuite présentées publiquement sur une scène locale, filmées, et publiées sur les sites Internet, dont celui de France Bleu.



**projets jeune public, soutenus par la Sacem en 2015 grâce à ses programmes dédiés**

PARTOUT EN FRANCE, DANS TOUS LES GENRES MUSICAUX

**Création/production**



**spectacles musicaux pour enfants**

*Alice de l'autre côté du miroir* (Nice), *Barbe bleue, l'opéra rap* (Les Pavillons-sous-Bois), *Neige et verglas* (Loudéac), *La confession d'un colibri* (Le Thor)...

**Diffusion**



**14 tournées 300 dates**

*Émile, One Maman Show, H2ommes, Le petit ciné-concert, Le cri du lustre...*

**Programmation**



**festivals**

*Babel des minots, Festival de l'Épau, MonsterKid, Mon premier festival, Le tympan dans l'œil...*

À L'ÉCOLE



**créations musicales en milieu scolaire**

*Une chanson française sous influence* (Francos Juniors, La Rochelle), *De cendres et d'or* (Opéra théâtre, Limoges), *Narcisse* (Aurasky, Argenteuil)...



**actions pilotes dans l'académie d'Aix-Marseille**

*Delta* (Les Suds, Arles), *Sans Nom dit* (CNCM, Marseille), *Ciné concert des quartiers* (orchestre d'Avignon)...



Pour la première fois, une action d'aide à la création musicale à l'école appréhende la chaîne de la création dans toutes ses étapes. Cette opération prend tout son sens et revêt une précieuse utilité dans un contexte où les collectivités locales et les acteurs culturels connaissent de fortes contraintes budgétaires et où il est donc indispensable de faciliter le dialogue entre les différents protagonistes de la démocratisation culturelle.

### Promouvoir le droit d'auteur, éveiller les consciences

Sensibiliser les jeunes générations à l'importance des sociétés d'auteurs dans la création musicale : c'est une des ambitions affichées de Sacem Université, qui développe une pédagogie spécifique sur le droit d'auteur et la création musicale, l'autre pan de l'éducation artistique et culturelle « made in Sacem ». Espace de production de contenus pédagogiques promouvant le droit d'auteur et la gestion collective, mais aussi lieu privilégié d'échange, de débat et de réflexion, Sacem Université replace notre société au cœur du monde des idées. Elle organise de nombreux projets (colloques, conférences, prix...) et vient de publier un petit ouvrage pour enfants aux éditions À dos d'âne : *La Vie d'artiste*. Un indispensable pour comprendre l'économie de la création ! « Très vite, nous nous sommes rendu compte que notre plateforme allait avoir plus d'importance parce que nous avons abandonné toute pédagogie sur nos métiers ; nous n'étions plus en prise avec les enseignants », explique Claire Giraudin, directrice de Sacem Université. Par ses actions en milieu scolaire ou périscolaire, Sacem Université touche le jeune public, mais aussi les enseignants et, par ricochet... les parents. La transmission est un chemin à double sens ! ●

## Réseau

### Des partenaires de longue date



**La Sacem noue, depuis plusieurs années, de multiples partenariats. Elle s'est associée à des structures d'envergure nationale comme Orchestre à l'école, la Fédération des chorales scolaires ou l'Institut français d'art choral pour développer le répertoire destiné aux enfants en passant commande à des compositeurs et intégrer la création dans l'expérience musicale des jeunes choristes et des jeunes musiciens. Elle collabore également très étroitement avec les JM France (Jeunesses musicales de France), qui programment, sur tout le territoire, des spectacles musicaux assortis d'actions pédagogiques. Dans le champ des musiques actuelles, elle participe, avec des structures comme Zebrook ou Franco Éduc, au développement d'actions spécifiques portées par les créateurs en direction des publics scolaires. Dernièrement, un partenariat a, ainsi, vu le jour avec le Créa, structure de création vocale et scénique d'Aulnay-sous-Bois, pour la reprise des *Indiens* sort à l'Ouest sur une musique de Juliette, avec des habitants et l'association des Femmes Relais, dans le cadre d'un projet intergénérationnel.**



Pour aller plus loin...

AIDE-AUX-PROJETS.SACEM.FR

## MARC VOINCHET

### « Le Prix France Musique-Sacem est une grande fierté, pour nous »

C'est un homme de radio qui a pris, cet été, les commandes de France Musique. Producteur à France Culture pendant vingt-trois ans, Marc Voinchet a reçu *Magsacem*, auquel il a fait part de ses ambitions pour sa nouvelle station.

#### Dans quel état se trouve, aujourd'hui, France Musique, dont l'avenir avait été évoqué au cours de la longue grève du printemps, à Radio France ?

En prenant mes fonctions, cet été, j'ai trouvé une radio apaisée et des équipes sereines. L'année 2015 a été difficile pour tout le monde, mais c'est aujourd'hui derrière nous. J'ai envie que nous retrouvions confiance dans notre radio. Nous devons aussi aller à la rencontre de notre public, pour que notre image change.

#### Quelles seront vos priorités pour les programmes ?

La grille préparée par Marie-Pierre de Surville, qui m'a précédé, offre de plus grandes plages de musique. Tous les matins, de 9h30 à 12h00, l'émission *En pistes!* offre une belle fenêtre aux œuvres classiques. En prolongeant encore un peu plus la durée de cette émission, nous pourrions nous permettre de diffuser des œuvres longues, jamais diffusées. Le verbe n'est pas l'ennemi de la musique, bien au contraire, mais France Musique est là pour offrir toute la journée un véritable bain musical varié et éditorialisé à ses auditeurs. Notre ligne éditoriale doit être fondée sur le plaisir : la joie de partager et



de transmettre la musique qui nous plaît.

#### Mathieu Gallet, le président de Radio France, souhaitait recentrer la programmation de France Musique sur le classique et le jazz. Qu'en est-il des autres répertoires ?

Le classique est notre colonne vertébrale. N'oublions pas que notre maison, c'est une radio, mais aussi deux orchestres, un chœur, une maîtrise et des concerts. Nous accordons aussi, c'est vrai, une belle place au jazz. L'émission *Jazz Club* est la plus ancienne de l'histoire du jazz ! Ces deux répertoires sont nos cœurs de cible ;

ils participent à notre identité au sein de Radio France. Mais nous diffusons également de la musique contemporaine, des musiques du monde, de la pop, de la chanson française avec, chaque samedi, *Étonnez-moi Benoît*... France Musique, ce sont toutes les musiques !

#### Quelle place accordez-vous à la musique de création ?

Toutes les commandes passées par la direction de la Musique de Radio France sont diffusées sur France Musique, ce qui correspond chaque année à près de soixante créations. Le Prix France Musique-Sacem de la musique de film est, d'ailleurs, une grande fierté, pour nous. Annoncer à un compositeur

que sa création sera jouée par l'Orchestre philharmonique, c'est un réel bonheur. Amine Bouhafa (voir page 6) ne me croyait pas lorsque je le lui ai annoncé ! Je suis très heureux que le prix lui revienne, cette année. Nous allons vivre une belle soirée, le 13 novembre prochain, notamment avec la création de Marc Marder, lauréat 2014.

#### Quelle exposition donnez-vous au spectacle vivant ?

France Musique diffuse huit cents concerts, chaque année : quatre cents concerts enregistrés partout en France, cent quatre-vingts internationaux, deux cents Radio France... Et parmi eux, cent soixante sont en direct ! Chaque mois, il est d'ailleurs possible de réécouter gratuitement une centaine de concerts sur notre site Internet.

#### Ressentez-vous la pression de l'audience ?

L'audience n'est pas une pression, elle est un devoir. Une radio est faite pour être écoutée ! C'est notre envie quotidienne : proposer les meilleurs programmes du monde pour que notre public vienne plus souvent et plus longtemps. Nous devons mieux faire savoir ce que nous savons faire ! Nous préparons, ainsi, une webradio sur la pédagogie de la musique. ●



## Loi Lang de 1985

# Trente ans et toujours d'actualité

Cette année, la loi Lang de 1985 fête ses 30 ans. Acte historique, elle a modernisé les fondements de la création en France. En apportant de nouveaux droits et de nouveaux revenus, elle a transformé en profondeur le paysage culturel hexagonal et est aujourd'hui au centre de l'organisation de la filière musicale.

**3** juillet 1985. L'Assemblée nationale vient de voter à l'unanimité la loi sur les droits voisins du droit d'auteur. Seuls les députés communistes se sont abstenus. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené par l'emblématique ministre de la Culture Jack Lang et ses équipes, no-

tamment Jacques Renard. C'est aussi le résultat de l'implication de professionnels visionnaires, comme le directeur général de la Sacem, Jean-Loup Tournier, ou le cofondateur de l'Adami, Pierre Chesnais. Rémunération pour copie privée, rémunération équitable, les auteurs-compositeurs, les interprètes et les producteurs de phonogrammes et

de vidéogrammes acquièrent de nouveaux droits. Et c'est toute la filière musicale qui s'en trouve transformée. «*Pour bien comprendre, il faut se replacer dans le contexte d'une époque de grande effervescence, qui voit la culture devenir centrale en France. Le budget du ministère passe de 2,5 milliards de francs en 1981 à 13,8 milliards de*



Jean-Loup Tournier reçoit Jack Lang à la Sacem, le 21 juin 1983.

partenaires», rappelle Bruno Lion, gérant de PeerMusic et membre du Conseil d'administration de la Sacem. Pour suivre l'évolution technologique, le principe de copie privée sera étendu aux CD et DVD (2001), aux clés USB et disques durs (2006), aux smartphones puis tablettes, et finalement aux GPS ou autoradios (2011). C'est, d'ailleurs, la force de la copie privée, comme le souligne Bruno Lion: «*C'est une loi suffisamment souple pour avoir pu intégrer, au fil du temps, les nouveaux usages, avec son extension, incomplète mais majeure, au numérique. Même si cet avenir ne pouvait être anticipé, faire cette loi était visionnaire.*»

Si, à l'époque, ces revenus sont marginaux, force est de constater que, trente ans après, ils sont devenus centraux à l'ère de la dématérialisation. «*Aujourd'hui, sur un feuillet Sacem, la rémunération pour copie privée représente un peu plus de 14%*», précise Bruno Lion. Pour Jean-Marie Salhani: «*La copie privée représente entre 10 et 15%, environ, des revenus d'une maison d'édition comme la miennne. Si elle venait à disparaître ou à diminuer, ce serait catastrophique.*» Même sentiment du côté des créateurs. «*Les revenus de la copie privée ont aujourd'hui dépassé ceux du disque*», explique Bruno Lion. Grâce à la loi de 1985, ce sont entre 3 et 4 milliards d'euros, qui ont été injectés dans la filière musicale (actions d'intérêt général et rémunération des ayants droit des trois collèges: auteurs, artistes interprètes et producteurs phonographiques).

**La filière musicale se structure**  
Première conséquence de l'apparition de nouveaux droits, la création de structures pour les gérer. La Sacem, du haut de ses 134 ans,



«**Même si cet avenir ne pouvait être anticipé, faire cette loi était visionnaire.**»

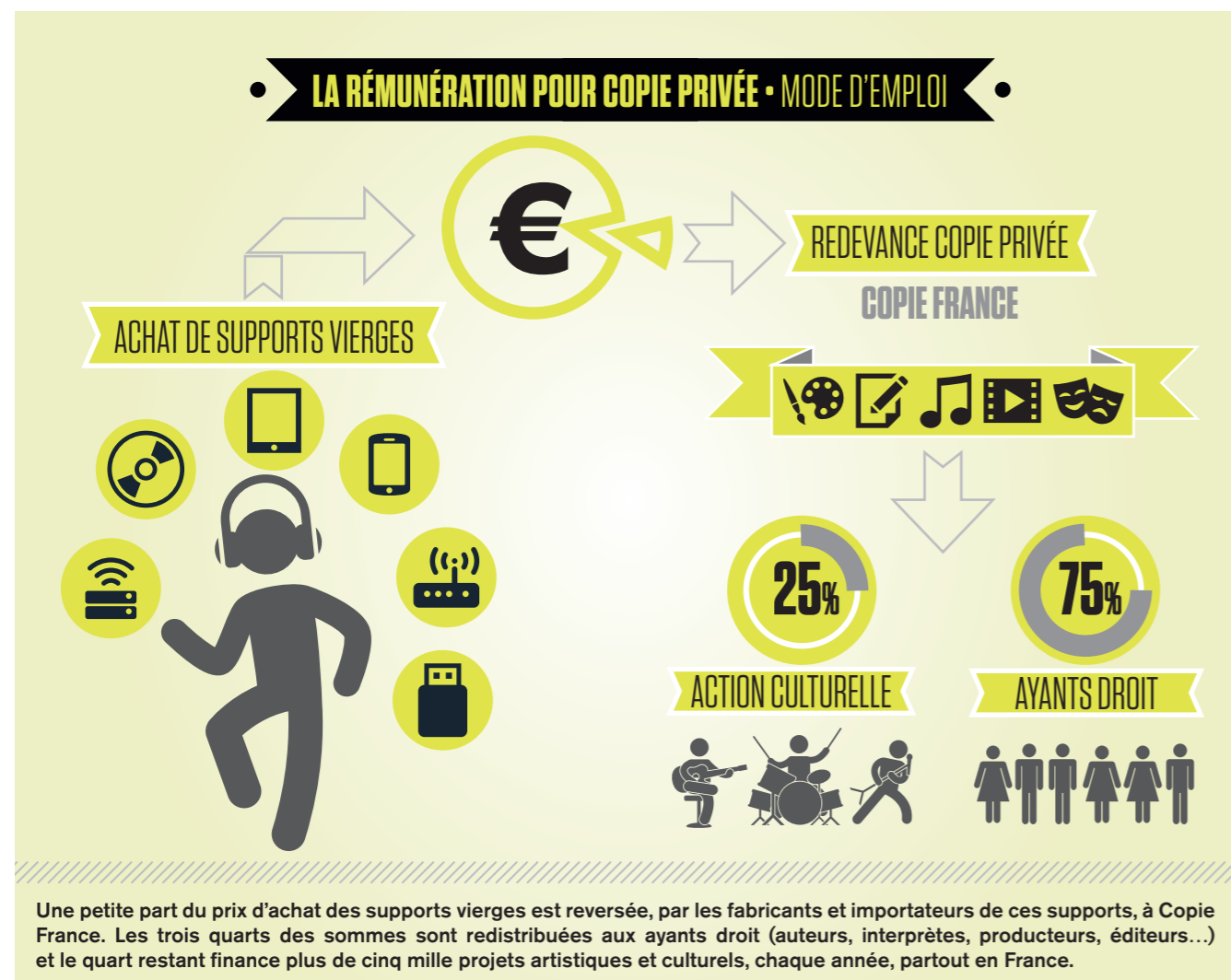
Bruno Lion, gérant de PeerMusic et membre du Conseil d'administration de la Sacem

francs en 1993. Ce Gouvernement était très proche des créateurs», se souvient Jean-Marie Salhani, éditeur et membre du Conseil d'administration de la Sacem.

### De nouveaux droits

L'apport fondamental de la loi, c'est de moderniser celle du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique pour l'adapter au développement de l'audiovisuel et aux nouvelles techniques de communication. Dans la musique, particulièrement, elle vaut à la France de ratifier la convention de Rome de 1961 en créant des droits voisins aux droits d'auteur pour les artistes interprètes et les producteurs phonographiques. Ceux-ci bénéficient, désormais, du droit exclusif d'autoriser ou d'interdire toute utilisation ou exploitation de leur prestation et de prétendre à une rémunération en contrepartie de leur autorisation. Les artistes bénéficient d'un droit moral sur leur interprétation.

À côté des domaines en gestion exclusive, la loi crée un domaine en licence légale avec droit à rémunération équitable au profit des artistes interprètes et producteurs pour tous les usages liés à la radio et à la diffusion de musique dans les lieux sonorisés (magasins, discothèques, lieux publics...). Parallèlement, la loi donne un cadre de fonctionnement aux sociétés de gestion collective. Et elle instaure la rémunération pour copie privée assise sur les ventes de cassettes audio et vidéo, afin de compenser le préjudice lié aux usages de copie. «*Les créateurs et leurs partenaires ont été expropriés, par la loi, de leur droit d'autoriser l'usage d'une œuvre, pour que les consommateurs puissent bénéficier pleinement des produits et services vendus par les industriels. Ils reçoivent, en contrepartie, une rémunération – la copie privée – très marginale, pour le consommateur, et fondamentale pour les créateurs et leurs*





à l'époque, est alors largement outillée pour collecter les droits des lieux sonorisés. Mais tout le reste est à construire: la Spré (Société de perception de la rémunération équitable), Copie France et Sorecop pour collecter la rémunération équitable et la rémunération pour copie privée, la SSCP puis la SPPF pour gérer les droits des producteurs phonographiques. L'Adami et la Spedidam existaient déjà, mais changent radicalement de dimension.

Dans le même temps, alors que les mécanismes de collecte et de répartition se rodent, les trois collègues de la filière musicale apprennent à travailler ensemble. Chacune des sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD) met en place, à sa façon, ses propres actions de soutien, et commence à imaginer des projets communs. Symbole de cette dynamique, l'institution du Fonds pour la création musicale (FCM), dès 1984. La Sacem n'a pas attendu la loi de 1985 pour mener des actions sociales et culturelles en faveur de la création, financées à partir des droits d'auteur, mais l'instauration du fléchage des 25% de la copie privée aux actions d'intérêt

général donne à l'action culturelle de la Sacem un nouvel élan.

Dans le sillage de ces créations s'engouffrent de nombreuses initiatives. La filière cofinance de grands projets, aux côtés des pouvoirs publics, parmi lesquels le Bureau export de la musique, fondé en 1993, et dont Jean-François Michel prendra la direction en l'externalisant du FCM. En parallèle, on soutient les jeunes groupes de rock avec le Fair, et la présence de la musique francophone dans les radios étrangères avec Francophonie diffusion. Le Cir – devenu l'irma – développe des outils de ressources. À côté de ces structures, c'est l'ensemble du tissu culturel, qui est irrigué par les aides professionnelles. Et comme vitrine de la création musicale, les premières Victoires de la musique récompensent celles et ceux qui créent et font vivre la musique en France.

#### La copie privée et l'action culturelle

«*Tout ce que je fais, aujourd'hui, je pourrais le relier à la copie privée. Cela m'a permis de réaliser mon premier album quand j'avais 16 ans et de participer au financement du second.*» Le pianiste Thomas Ehncoco résume parfaitement l'effet bénéfique de la redistribution des 25%

Plus de **5000** initiatives soutenues chaque année par la copie privée. Pour connaître le détail de ces aides et des montants attribués, rendez-vous sur [copieprivee.org](http://copieprivee.org).

de la copie privée sur la création française contemporaine. Pour Marc Thonon, fondateur du label Atmosphériques, «*C'est un dispositif salutaire, grâce auquel la production locale continue à exister*». En témoignent les mille six cent trente-huit projets soutenus par la Sacem en 2014: sur les 21 millions d'euros consacrés à l'action culturelle, 88% proviennent de la seule copie privée. Le réalisateur et producteur Christophe Barratier, également président de l'association La culture avec la copie privée, va plus loin: «*Si la création française en matière de cinéma et de musique se passe bien, c'est en partie grâce à ce système*».

Pourtant, malgré sa légitimité et son efficacité, la copie privée est régulièrement attaquée, au niveau national ou européen, et entravée dans son fonctionnement par la défection des représentants des industriels. La commission a été récemment réactivée. Plusieurs amendements au projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, actuellement examiné à l'Assemblée nationale, rappellent l'attachement des pouvoirs publics à celle-ci. Outre la présence en commission des ministères concernés, pour apaiser son fonctionnement, la possibilité de financer des études d'usage et de rendre accessible le détail de l'utilisation des sommes distribuées, il est envisagé d'étendre le champ des actions éligibles aux 25%, afin d'intégrer le soutien à l'éducation artistique et culturelle, dispensée par des artistes (voir aussi *À la une*, page 8). Une nouvelle fois, la copie privée montre sa plasticité et sa pertinence pour accompagner la diversification des sources de revenus des artistes. La loi de 85 est aujourd'hui au centre de l'organisation de la filière musicale. ●



Pour aller plus loin...

[COPIEPRIVEE.ORG](http://COPIEPRIVEE.ORG).

## Guy Béart: « La mort, c'est une blague »

**Auteur et compositeur, mais aussi réalisateur, Guy Béart était membre de la Sacem depuis plus de soixante ans et y avait déposé plus de trois cents œuvres, qu'il avait pratiquement toutes écrites et composées seul. Un répertoire considérable défiant le temps, nourrissant nos imaginaires, désormais gravé dans nos mémoires...**



Poète et mélodiste intemporel, Guy Béart nous a quittés au mois de septembre. L'auteur des célèbres *L'eau vive*, *Il n'y a plus d'après*, *La vérité*, *Frantz* – interprété en duo avec Marie Laforêt –, *À Amsterdam*, *Les grands principes*, *Le quidam*, *Les couleurs du temps*, *Le grand chambardement...* était aussi un homme de culture passionné par les sciences, l'astronomie, la philosophie, les religions ou encore la politique. En un mot, un homme riche de valeurs, fasciné par la marche du monde. Ses œuvres regorgeaient d'étoiles, de lunes et d'espérances en même temps que d'alcôves, de regrets et de grands sentiments. Elles nous parlaient d'amours, de couleurs et de vérité, incarnant un style mémorable, comme pouvait l'être sa voix.

La carrière de Guy Béart fut immense. Né en 1930 au Caire, il eut une enfance voyageuse, parcourant la Grèce, l'Italie, le Mexique, les États-Unis, puis le Liban, avant de s'installer à Paris. Diplômé de l'École nationale des Ponts

et chaussées, il devient ingénieur spécialisé, métier qu'il exerça quelques années. Bâtisseur le jour, artiste la nuit, Guy Béart n'a jamais cessé d'écrire et de composer.

#### Du Quartier latin aux distinctions de prestige

Dès 1952, il n'est pas rare de le voir tester ses chansons dans les bistrotts chantants du Quartier latin: à l'Escale, où il applaudit Hugues Aufray ou des groupes sud-américains, au Port du Salut, où il croise Jean Yanne, Pierre Doris et Raymond Lévesque, Juliette Gréco et Sacha Distel, ou encore à La Colombe, où Jean Ferrat débute, un an après Béart, et où viennent également Roland Petit et Zizi Jeanmaire. Dès 1957, les textes de Guy Béart sont chantés par Zizi Jeanmaire, Juliette Gréco, Patachou, Philippe Clay, Hélène Martin, Les Trois Ménestrels et beaucoup d'autres. En 1958, il reçoit le Grand prix du disque

français de l'Académie Charles-Cros pour son premier disque. La même année, *L'eau vive*, chanson du film éponyme réalisé par François Villiers à partir du roman de Jean Giono, est numéro 1 des ventes durant cinquante-deux semaines. Guy Béart se produit à Bobino, à l'Olympia, multiplie les tournées... Il enregistre de nombreux 45 tours, jalonne sa carrière et nos vies de disques majeurs.

#### Du talent et de l'audace

En 1964, il devient le premier artiste à s'autoproduire. Pendant plusieurs années, de 1963 à 1970, Guy Béart produit et anime une émission de télévision, *Bienvenue chez Guy Béart*. En 1980, il compose la musique du film *Le grand Poucet*, de Charles-Henri Lambert, dans lequel joue sa fille, Emmanuelle Béart. Écrivain, Guy Béart fut honoré du Prix Balzac en 1980 pour *L'espérance folle*, ouvrage dans lequel il évoque la maladie. Neuf ans plus tôt, dans la chanson au même titre, il chantait: «*La mort, c'est une blague, la même vague nous baigne toujours. Et cet oiseau qui passe porte la trace d'étranges amours*». En 1987, la Sacem l'honore du Grand prix de la chanson française. En 1994, l'Académie française lui décerne la Médaille de la chanson pour l'ensemble de son œuvre. Son dernier album, *Le meilleur des choses*, date de 2010. Son dernier Olympia, où il rencontre, une fois encore, un très grand succès, a eu lieu au mois de janvier dernier.

Avec ses yeux turquoises, sa voix rauque et son éternelle guitare sèche, Guy Béart était un ami de la maison des auteurs, un défenseur du droit d'auteur et de la création. ●

#### SOCIÉTAIRES

### Ils nous ont quittés...

Plusieurs autres grands noms de la musique se sont éteints, ces derniers mois. Membres de la Sacem, ils en sont la plus grande richesse à la fois par leur talent et leur belle diversité: Leny Escudero, Sylvie Joly, Pierre Jansen, Frank Gérald, Eddy Louiss, Ornette Coleman, James Horner, Charles Level et Sya Styles... Leurs œuvres resteront à jamais gravées dans notre patrimoine artistique. ●

● [HOMMAGES PUBLIÉS SUR SOCIÉTÉ.SACEM.FR/ACTUALITES/PRIX+ET+HOMMAGES](http://HOMMAGES.PUBLIES.SUR.SOCIETE.SACEM.FR/ACTUALITES/PRIX+ET+HOMMAGES)

### Copie privée: comment ça marche ?

Le principe d'une rémunération pour copie privée est apparu en Allemagne en 1965, à la suite d'un contentieux juridique entre la Gema, société de gestion collective des droits, et le fabricant d'enregistreurs Grundig. En France, le dispositif a été adopté par la loi de 1985. À chaque achat d'un support vierge (cassette, CD, DVD, baladeur MP3...), la loi autorise d'y copier les œuvres de son choix, à partir d'une source licite moyennant une compensation financière acquittée par le consommateur. En 2013, 208 millions d'euros ont ainsi été collectés.

Le principe de répartition est simple: 75% des sommes collectées sont directement reversées aux créateurs, aux auteurs, artistes-interprètes et producteurs des œuvres copiées et contribuent, ce faisant, au processus de création; les 25% restants sont affectés au financement d'actions d'intérêt général pour la culture. Cette action culturelle vise à soutenir la création, la diffusion des œuvres, leur promotion et à permettre la formation des artistes et des auteurs, dans l'intérêt du public.



« CE QUI RESTE,  
C'EST L'AIR. »

Bio

1972

*Dans les ruisseaux*, premier 45 tours sous le nom d'Alain Chamfort.

1979

*Manureva*, vendu à 1 million d'exemplaires.

2005

*Impromptu dans les jardins du Luxembourg*, album live et DVD.

2015

*Alain Chamfort*, dernier album.

ALAIN CHAMFORT

## LA FIÈVRE DANS LE CHANT

Distance et élégance, brio et sobriété. Depuis déjà quatre décennies, Alain Chamfort incarne une certaine idée de la chanson, à la fois intime et sophistiquée, douce et caustique, pudique et publique. Un style façonné tout au long d'un parcours exemplaire, qui l'a vu traverser les époques et les modes, de Dutronc à Gainsbourg, en passant par Dick Rivers et Claude François. Et, depuis un certain *Manureva*, entreprendre une croisière musicale qui dure toujours...

Il aurait pu devenir pianiste virtuose ou, pourquoi pas, compositeur de musique classique. Sauf qu'un jour, un tube entendu à la radio lui donna l'irrésistible envie d'aller batifoler vers d'autres gammes : les premières mesures du *What I'd say*, de Ray Charles, et voilà tout un univers qui bascule. À 13 ans, notre petit évadé du conservatoire intègre son premier groupe, les Dreamers. D'autres suivront, aux noms tout aussi exotiques, Shakers, Murators ou Mods, entre pop et rhythm'n'blues, avant qu'un Alain, encore Le Govic, se campe derrière les claviers d'un play-boy qui aime les filles : avec Jacques Dutronc, il s'initiera aux joies et délires de tournées parfois bien arrosées. Et distillera piano et orgue sur les premières chansons du parrain de la fille du Père Noël.

### Cloclo, star et tyran

Paris s'éveille, Alain aussi. Si c'est sous la houlette de Dick Rivers qu'il enregistre ses premiers 45 tours, c'est avec le label Flèche, de Claude François, qu'il décroche son premier vrai contrat. Le pianiste Le Govic se métamorphose en Chamfort au chant doux, un tantinet interprète à minettes : « *Je faisais ses premières parties, se souvient Alain. Je voyais l'hystérie autour de lui, les fans, les paillettes. Le public était indulgent avec moi, parce qu'il savait que c'était Claude François, qui me produisait* ». Mais évo-

luer dans l'ombre d'un Cloclo à la fois star et tyran ne peut le satisfaire : c'est chez CBS qu'il trouve, enfin, la liberté artistique dont il rêve. Jusqu'à enregistrer en 1977 un album au titre judicieux, *Rock'n'Rose*, en compagnie de Toto, le groupe, et de Serge, le Gainsbourg. Une collaboration avec l'auteur de *La Javanaise* qui finira par accoucher, deux ans après, d'un tube nullement bateau : *Manureva*, mélange de jackpot (plus d'un million d'exemplaires vendus) et de bull shot (à l'époque le cocktail préféré de Gainsbourg). « *Au début, la chanson devait s'intituler Adieu California, raconte Alain, mais ça ne me plaisait pas. Alors, Serge a revu sa copie, après un dîner avec des navigateurs qui avaient évoqué la disparition d'Alain Colas...* »

### « Ce qui reste, c'est l'air... »

Devenu chanteur d'une chanson pop-new-wave à la française, un Chamfort sans fard enchaîne les albums, entre *Secrets glacés* et *Tendres fièvres*, *Trouble* et *Plaisir*, et se déniche enfin un fidèle comparse à sa mesure : Jacques Duvall, Belge proluxe et contrebandier de la rime, sera désormais son parolier attiré. Dont les textes affineront encore cette image de dandy discret au tendre second degré qui fait d'Alain un artiste à part, et à part entière, dans le paysage de la chanson francophone. À la vie comme à la scène, qu'il se produise en duo acoustique avec Steve Nieve, le pianiste

d'Elvis Costello, organise un concert impromptu dans les jardins du Luxembourg ou rende un hommage précoce au couturier Yves Saint Laurent. Comme il le dit dans l'énoncé de son intégrale de 2007, « *Ce qui reste, c'est l'air* ». Des chansons en trompe-l'œil mais à tire d'oreille, dont on pourrait égrener les titres sans lasser, de *L'amour en France* au *Grand retour*, de *Bambou* à *Chasseur d'ivoire*, de *La fièvre dans le sang* à *Traces de toi*, de *Souris puisque c'est grave* à *Clara veut la lune*. Sans oublier *L'ennemi dans la glace* et *Les beaux yeux de Laure*, dont les clips vidéo lui valurent, respectivement en 1994 et 2005, une Victoire de la musique.

Après un disque de duos au féminin pluriel, intitulé *Elles et lui*, Alain a publié, en avril 2015, un dernier opus, éponyme, celui-là, mais toujours bien singulier. Aujourd'hui, fort de seize albums, dont deux live, Chevalier de la légion d'honneur, prix de l'Académie Charles-Cros pour l'ensemble de son œuvre et, jusqu'à récemment, vice-président du Conseil d'administration de la Sacem, Alain Chamfort est aussi membre du collectif Paris Africa, initié par l'Unicef pour lutter contre la famine. « *Je suis gentil, propre, bien élevé, et j'ai écrit Manureva* », ironisait-il dans le clip de sa chanson *Les beaux yeux de Laure*. Un peu court, jeune homme. Alain Chamfort ou l'éternel romantique. ●

## Madame Rêve De Natasha à Bashung

«*Madame rêve, c'est une femme, avant d'être une chanson.*» C'est ce que dévoile Pierre Grillet, l'auteur d'un des morceaux les plus célèbres d'Alain Bashung, dans un livre qui porte le même titre. Retour sur la genèse d'un rêve devenu un classique.



**Magsacem :** Comment êtes-vous devenu parolier ?

**Pierre Grillet :** J'avais un ami cinéphilie qui m'a communiqué sa passion. Ensemble, nous avons décidé d'écrire des scénarios. Et puis, à force d'entendre des chansons à la radio, on s'est dit que c'était une activité qui devait rapporter. Un soir, dans une discothèque de Haute-Savoie, j'ai croisé Nicoletta et je lui ai proposé d'écrire pour elle. Ça a donné *L'amour violet* et quelques autres. Ensuite, j'ai travaillé avec divers artistes, comme Christophe, Sylvie Vartan, Michel Delpech, Caroline Loeb (*C'est la ouate*) ou, plus récemment, Vanessa Paradis et Marc Lavoine.

**Dans quelles circonstances avez-vous rencontré Alain Bashung ?**

Par l'intermédiaire de Philippe Draï, qui était son batteur. Bashung m'impressionnait, moi

qui écrivais des chansons de variétés. Je lui ai quand même envoyé quatre pages d'extraits et il a bien aimé le texte de *Madame rêve*. À partir de là, ça a encore pris deux ou trois ans avant que la chanson soit finalisée.

**Une chanson que vous aviez écrite dix ans auparavant...**

Personne n'en voulait, sans doute parce qu'avec un texte pareil, il était très difficile de composer une musique qui ne rende pas la chanson vulgaire. J'avais fait un essai avec Andreas Vollenweider, un musicien suisse qui était une star du New Age, mais ça n'a pas fonctionné.

**Comment avez-vous travaillé avec Bashung ?**

Il a coupé un couplet que, par vanité, j'aimais bien mais qui ne pouvait pas conclure la chanson. Il m'a dit «*Je voudrais que ça finisse par de la verdure*» ;

1951

Naissance de Pierre Grillet.

1977

Première chanson pour Nicoletta.

1991

Sortie de l'album d'Alain Bashung, *Osez Joséphine*, avec la chanson *Madame rêve*.

2015

Parution du livre *Madame rêve* (Stock).

donc, j'ai ajouté des fougères qui rimaient avec «*foudres de guerre*». La musique, au début, m'a surpris, je ne l'ai pas reçue comme elle le méritait. Je pensais que c'était une chanson comme une autre, et je me suis trompé, car elle a eu une vie que je n'imaginai pas.

**On a souvent dit que le texte évoquait la masturbation féminine. Une interprétation contre laquelle vous vous insurgez...**

Je n'ai pas dit que je n'étais pas d'accord avec ça. Mais pour moi, dans la chanson, la femme n'est pas seule...

**Dans votre livre, vous dévoilez que la chanson vous a été inspirée par une femme, que vous appelez Natasha, avec laquelle vous avez vécu une histoire d'amour mouvementée...**

Cette femme a beaucoup compté dans ma vie, elle m'a inspiré d'autres textes. L'inspiration brute, c'est deux lignes, après on tire sur le fil, on enjolive. Ce n'est pas une chanson autobiographique, au sens pur du terme. Pas plus que mon livre, dont l'idée m'a été suggérée par mon ami le philosophe Ollivier Pourriol. La femme dont je parle représente trente ans de ma vie, une passion émaillée de ruptures et de retrouvailles. Je suis content d'avoir trouvé une forme narrative qui me convenait. Aujourd'hui, je continue d'écrire, chansons ou scénarios et j'ai un nouveau projet de livre. J'aime les mots. Une seule phrase peut me rendre heureux. ●

## Gilles Kasic : « Un directeur de conservatoire ne peut pas être qu'un gardien de musée »

Instrumentiste, professeur, directeur du conservatoire à rayonnement départemental de L'Hajÿ-les-Roses et secrétaire général de l'Orchestre Colonne, Gilles Kasic est de ceux qui font vivre la création. Rencontre avec un musicien volubile et passionné, qui a réalisé ses envies en se donnant les moyens de les atteindre.

Gilles Kasic a 16 ans lorsqu'il débute sa vie professionnelle comme hautboïste. En 1983, il entre à l'Orchestre Colonne mais

l'envie de transmettre le taraude. Il passe donc ses diplômes d'enseignant, devenant également, en 1995, secrétaire général de l'Orchestre Colonne – poste qu'il occupe toujours aujourd'hui. Recruté comme professeur au Conservatoire de Palaiseau en 1983, il en devient le directeur en 1992 avant de prendre la direction du Conservatoire de L'Hajÿ-les-Roses (Val-de-Marne) en 2000. L'établissement fonctionne en étroite synergie avec ceux de Fresnes et Cachan. «*Nous accueillons plus de six cents élèves, âgés de 4 ans à 25 ans, confiés à quarante professeurs. L'enseignement de base est dispensé dans nos trois conservatoires, mais chacun a développé des spécificités : le jazz à Cachan, la composition, l'écriture musicale et l'analyse à Fresnes, la formation musicale en dominante à L'Hajÿ-les-Roses. Les professeurs occupent des postes à temps complet, répartis sur les trois structures.*»

Alors qu'une réflexion est largement engagée sur l'enseignement de la musique dans les écoles (voir *À la une*, page 8), les conservatoires ne sont pas seulement des passages obligés pour de futurs professionnels mais aussi le creuset des pratiques amateurs. Une suppression des crédits que l'État apporte aux conserva-



Gilles Kasic et Sophie Le Denmat, hautboïste pour l'Orchestre Colonne.



«*Notre rôle de service public, c'est d'accueillir un enfant tel qu'il est, l'amener jusqu'où on souhaite l'amener, mais aussi jusqu'où on peut le pousser...*» Gilles Kasic

toires – proposition qui ne semble plus d'actualité – aurait, ainsi, des conséquences dramatiques. «*Les parents versent 270 euros par an pour leur enfant. Mais le coût annuel d'un élève est, en réalité, de plus de 2 000 euros, et le solde est supporté par la collectivité*, explique Gilles Kasic. *Le Conservatoire participe à l'éducation des enfants : j'en suis le garant, mais j'attends aussi, en retour, des parents qu'ils nous fassent confiance et soient eux-mêmes un exemple.*» Car les enseignants sont confrontés à un nouveau défi. «*Les enfants sont sollicités de toutes parts, vivent dans un monde de zapping et travaillent de moins en moins. Or, maîtriser son instrument exige une longue pratique.*» Les professeurs doivent donc aussi s'adapter à un monde en mouvement.

«*Selon le mot d'un de mes collègues, un directeur de conservatoire ne peut pas être*

*qu'un gardien de musée. Il doit encourager la pratique amateur, ne pas délaissier l'élève une fois son cursus terminé, réfléchir à ouvrir ses portes le dimanche. Les nouveaux rythmes scolaires nous invitent aussi à explorer des pistes nouvelles. Notre rôle de service public, c'est d'accueillir un élève tel qu'il est, l'amener jusqu'où on souhaite l'amener, mais aussi jusqu'où on peut le pousser, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Imaginer que les enfants puissent et doivent tous arriver au même niveau n'a aucun sens.*» ●

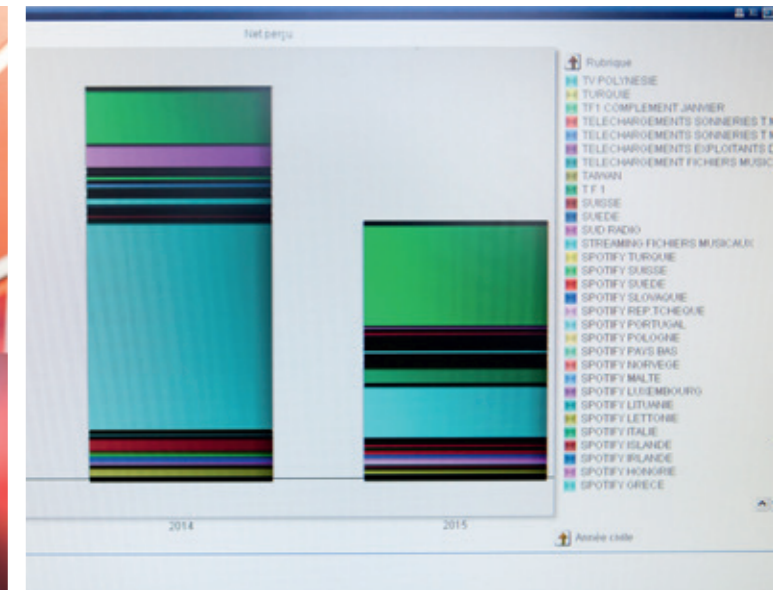


Pour aller plus loin...

TROIS QUESTIONS À GILLES KASIC SUR SON ACTIVITÉ AU SEIN DE L'ORCHESTRE COLONNE À RETROUVER SUR [CREATEURS-EDITEURS.SACEM.FR/ACTUALITES-AGENDA/ACTUALITES](http://CREATEURS-EDITEURS.SACEM.FR/ACTUALITES-AGENDA/ACTUALITES)

**Vérifications.** Après la répartition des droits d'auteur, le service des Vérifications représente l'interface entre la Sacem et ses sociétaires. En cette rentrée, il se réorganise, pour être toujours plus réactif et performant.

## Répartition : le jour d'après...



De gauche à droite : accueil sociétaires ; serveurs informatiques ; Thibaud Fouet, directeur du service des Vérifications ; copie d'écran du logiciel d'analyse utilisé par les équipes du service des Vérifications.

— La Sacem vient de procéder à la quatrième répartition de l'année. Leur feuillet à peine reçu, créateurs et éditeurs attendent déjà des éclaircissements sur leur situation. Dans quelques minutes, ils seront accueillis par les équipes du service des Vérifications. Ici, vingt-neuf personnes travaillent au quotidien pour répondre à toutes les questions des sociétaires, nouveaux venus un peu perdus – ils sont quatre mille trois cents chaque année – ou professionnels expérimentés. Ils viennent chercher des réponses. Et le service des vérifications met tout en œuvre pour leur en apporter. « En quelque sorte, nous sommes le SAV de la Sacem »,

explique Thibaud Fouet, à sa tête depuis neuf ans.

### Une spécialisation par type de droit

— Pour répondre au mieux aux sociétaires, le service a fait peau neuve au mois de septembre. Exit la structuration par profil de réclamant. Désormais, les équipes sont spécialisées par type d'exploitation : télévision, radio, concerts, festivals, musique de sonorisation, CD, DVD, Internet... « La complexification des exploitations des œuvres nécessitait de passer à une organisation par type de droit. Cela garantit une homogénéité de réponse

et un temps de réactivité optimal », détaille Thibaud Fouet. L'équipe Accueil fait office de « gare de triage » : elle s'assure de la recevabilité des demandes, et adresse les dossiers aux équipes. Courrier, mail (l'adresse [verification@sacem.fr](mailto:verification@sacem.fr)), en face-à-face... Avec ce point d'entrée unique, le traitement est optimisé. Tout ce qui est immédiatement identifiable ou non-fondé est traité en direct. Les équipes spécialisées n'ont plus qu'à se pencher sur les cas nécessitant des recherches approfondies.

Avec les tableaux de bord très précis mis à disposition des sociétaires sur leur espace personnel en ligne, il est plus aisé, pour eux, de suivre les exploitations de leurs œuvres. Chaque année, les équipes traitent, en moyenne, douze mille cinq cents dossiers. Comme l'explique Thibaud Fouet, « les demandes de vérification sont plus importantes, depuis quelques années. Avec la crise du support physique, les ayants droit contrôlent, à rai-

son, toutes les sources de revenus ». Le service traite également les demandes des sociétés d'auteurs étrangères. Pour le compositeur Manu Katché, comme pour beaucoup d'autres, c'est devenu une habitude : « Je fais régulièrement un point avec le service des Vérifications. Cela permet de rectifier facilement les erreurs qui ont pu se glisser dans les déclarations ou l'absence de déclaration des utilisateurs de ma musique. La disponibilité et la sympathie de ses membres sont très appréciables, par les temps qui courent ! ».

### Le traitement des réclamations

— Près de la moitié des réclamations sont liées à une absence ou à un retard de déclaration de l'œuvre de la part du sociétaire, à une non-remise du programme à l'organisateur ou à une mauvaise périodicité. À 20 %, il en va de la responsabilité de l'organisateur (non-déclaration, absence, retard ou paiement partiel).

Si la réclamation ne relève pas de ces cas typiques, entre alors en scène le savoir-faire des fins limiers des Vérifications. Un véritable travail d'enquêteur, qui nécessite une expertise et la maîtrise des outils informatiques. Mauvaise saisie dans les bases de données, homonymies, défaut de traitement, mauvais encodage, documentation parcellaire, clé de répartition erronée, mauvais décodage d'une déclaration, mauvais décodage d'un programme non déclaré par le diffuseur... Leur travail consiste à traquer les erreurs ou omissions et ce, en liaison étroite avec l'ensemble des autres services de la Sacem telles les délégations régionales, par exemple, lorsqu'il s'agit des nombreux concerts organisés sur l'ensemble du territoire. L'objectif poursuivi : retrouver les informations pour reconstituer l'économie d'une œuvre et répondre précisément aux sociétaires. « Ce qui est primordial, c'est la notion de service. Il faut savoir s'adapter à

chaque demandeur, mais aussi anticiper les problèmes », insiste Thibaud Fouet.

### Contrôle qualité et observation

— L'apport du service des Vérifications ne s'arrête pas là. Le degré d'expertise de ses membres est mobilisé pour assurer un véritable contrôle qualité de la répartition. Un mois avant chaque répartition, un échantillon représentatif de feuillets est disséqué attentivement pour s'assurer que tout est en ordre. Dernière prérogative, la production, par une équipe dédiée, de statistiques sur la répartition, pour nourrir les réflexions de la direction. En effet, le service des Vérifications des répartitions est un point d'observation privilégié. Comme l'explique Thibaud Fouet, « Nous sommes idéalement situés pour identifier d'éventuels problèmes et informer les services concernés, pour que la Sacem puisse constamment améliorer ses services aux sociétaires ». Un sens du service qui ne fait pas défaut. ●

« AVEC LA CRISE DU SUPPORT PHYSIQUE, LES AYANTS DROIT CONTRÔLENT, À RAISON, TOUTES LES SOURCES DE REVENUS. »

— THIBAUD FOUET, DIRECTEUR DU SERVICE VÉRIFICATIONS

## AUDIOVISUEL

## Jeune création \ Entrevues de Belfort



Festival international dédié à la jeune création et aux rétrospectives d'auteurs, les Entrevues de Belfort fêtent, cette année, leur 30<sup>e</sup> anniversaire. La compétition internationale est consacrée aux premiers, deuxièmes et troisièmes films de fiction, documentaires, longs ou courts métrages. La musique est au cœur de plusieurs rendez-vous: ciné-concert, master class sur la composition de musique de film, atelier, conférence et remise du Prix «Eurocks One + One», doté par le festival Les Eurockéennes avec le soutien de la Sacem, qui récompense un film de la compétition officielle.

Belfort, 28 novembre-6 décembre  
[festival-entrevues.com/fr](http://festival-entrevues.com/fr)

## Tremplin \ Poitiers Film Festival



Festival international des écoles de cinéma créé par Henri Langlois, le Poitiers Film Festival met l'Allemagne à l'honneur de cette édition. Ce festival – à travers sa compétition – présente les œuvres de jeunes auteurs issus d'écoles, d'universités et d'instituts de formation. Véritable espace

## COUP DE PROJECTEUR



## Le Balzac, une toile en musique

À deux pas des Champs-Élysées, Le Balzac est une institution, un des rares cinémas indépendants qui résistent à Paris. Un cinéma qui aime l'art sous toutes ses formes. Et la musique en particulier...

Au fil des ans, la musique occupe une place de plus en plus importante, au Balzac. La Sacem y soutient des ciné-concerts tout au long de l'année mais également de la musique live, tous les samedis soir. Les musiciens du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris y proposent, en effet, un mini-concert chaque semaine, en première partie des séances, interprétant des œuvres en création ou récentes mêlées à des œuvres du répertoire.

## Une saison 2015-2016 musicale

- > Premier marathon du ciné-concert, le 9 octobre. C'est la nouveauté de la saison et un pari ambitieux, avec l'intervention d'une dizaine de musiciens sur plus de cinq heures de film.
- > Trois séances Pochette Surprise: le 11 octobre, le 15 novembre et le 6 décembre. Pochette Surprise, ce sont des séances proposées une fois par mois, le dimanche matin à 11 h 00, avec un florilège de films muets issus du catalogue Lobster Films, présentés et accompagnés en direct au piano.
- > Reprise du ciné-concert créé par Marc Mader dans le cadre des ateliers soutenus par la Sacem au festival du film d'Aubagne, le 14 décembre.

Paris, Le Balzac, [cinemabalzac-musique.com/fr](http://cinemabalzac-musique.com/fr)

d'échange professionnel, il propose, notamment, une résidence de composition de musique de film avec réalisateurs et compositeurs.

Poitiers, 27 novembre-4 décembre  
[poitiersfilmfestival.com](http://poitiersfilmfestival.com)

## Festival européen \ Premiers plans

Chaque année, une centaine de réalisateurs se retrouvent à Angers pour présenter leur premier film au public. Outre la sélection officielle,

le festival propose des rencontres professionnelles, dont une journée dédiée au vidéoclip et des masterclasses. Un atelier «musique et cinéma», encadré par un compositeur et un réalisateur, réunit trois duos de jeunes réalisateurs et compositeurs formant le jury qui attribue le Prix de la création musicale à un des courts métrages de la compétition officielle.

Angers, 22-31 janvier 2016  
[premiersplans.org](http://premiersplans.org)

## MUSIQUES ACTUELLES

## Tournée \ Chantier des Francos



Depuis fin octobre, la 6<sup>e</sup> édition de la tournée Sacem/Chantier des Francos fait escale pour deux jours dans chaque ville (Paris, Cenon, Portes-lès-Valence, Le Tampon...). Née d'une volonté commune entre la Sacem et les Francofolies, la tournée Sacem/Chantier des Francos allie temps de formation et expériences scéniques pour les jeunes talents, et tourne dans des salles partenaires. Ne manquez pas les prochaines dates: rendez-vous les 7 et 8 janvier à Cenon, au Rocher de Palmer, avec L, Sofian Mustang et Arelacoyava.

[francofolies.fr](http://francofolies.fr)

## Scène Sacem \ Trois Baudets

Laura Cahen et Jules et Le Vilain Orchestra sont à l'affiche de la prochaine Scène Sacem chanson

aux Trois Baudets. Deux univers, deux poésies et autant de talents à venir découvrir!



Paris, 16 décembre  
[lestroisbaudets.com](http://lestroisbaudets.com)

## Musique du monde \ Visa for music

Premier marché de la musique d'Afrique et du Moyen-Orient, Visa for music se tient, pour sa deuxième édition, dans la capitale marocaine. Au programme: plus de quarante show-cases, des conférences, des projections et un salon professionnel. Les artistes Elida Almeida, Moh! Kouyaté et Ilhaam Project feront vibrer la Scène Sacem, organisée le 12 novembre, au Théâtre national Mohamed V.

Rabat, 11-14 novembre  
[visaformusic.com](http://visaformusic.com)

## CRÉATION CONTEMPORAINE

## Accrochages \ Gérard Caussé

L'artiste de renommée internationale Gérard Caussé invite trois compositeurs à la salle Gaveau pour des soirées musicales mêlant littérature et musique. Après Richard Dubugnon et Tomas Bordalejo, c'est Philippe Hersant, qui présentera une création inspirée de textes littéraires: Victor Segalen et le Voyage d'Orient.

Paris, 23 novembre, 20h30

## Festival \ Marathon!

Dans un Marathon!, la musique ne s'arrête jamais et habite les différents espaces d'une salle de concert ou d'une ville, souvent dans des lieux qui n'ont pas l'habitude de recevoir ce type de musique, comme des scènes de musiques actuelles. En France ou à l'international, le festival accueille de nombreux jeunes créateurs. Avec le soutien du ministère de la Culture, mais aussi de la Sacem, il a ainsi passé commande aux compositeurs Sebastian Rivas et Laurent Durupt.



Pierre Henry.

Le père de l'électroacoustique, Pierre Henry, présentera, quant à lui, une création mondiale: *Études transcendantes pour un piano imaginaire*.

7 novembre-5 décembre  
[marathonfestival.eu](http://marathonfestival.eu)

## HUMOUR

## Communauté \ Jokenation

Première communauté internationale de talents humoristiques, Jokenation est soutenue par le Montreux Comedy Festival, plus grand festival d'humour européen. Après une sélection réalisée par le comité artistique et le public, dix soirées Jokenation permettent de désigner les dix finalistes qui participeront au Montreux Comedy Festival, au mois de décembre.

Montreux, Auditorium Stravinski, Gala international Jokenation, le 5 décembre  
[jokenation.fr](http://jokenation.fr)



Les manifestations culturelles soutenues par la Sacem le sont, notamment, grâce aux ressources de la copie privée. Plus d'informations sur [sacem.fr](http://sacem.fr) et [copieprivee.org](http://copieprivee.org).



BIRÉLI LAGRÈNE



BOB SINCLAR



VÉRONIQUE SANSON



RICHARD DUBUGNON

# GRANDS PRIX SACEM 2015



Soirée diffusée en direct  
lundi 30 novembre dès 20 heures  
sur [sacem.fr](http://sacem.fr)



ALEXANDRE DESPLAT



LE QUATUOR



CHRISTINE AND THE QUEENS



VIANNÉY



FRANÇOIS GOETGHEBEUR



ALAIN CHAMFORT



MAGIC SYSTEM



PIERRE ADENOT



ALICE DONA



CAROLINE MOLKO

